

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je souhaite participer au cours de formation continue :

Titre du cours : Je pratique la médecine intégrative et je ne le sais pas

Dates : 3 et 4 octobre 2025

Lieu : Institut Ojas, chemin de l'Ependaz 19, 1162 Saint-Prex

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

(Rue, n°, code postale, ville)

N° de téléphone :

Email :

☐ Je suis membre ISMI-PSIM et je verse **CHF 200.-**

☐ Je ne suis pas membre ISMI-PSIM et je verse **CHF 300.-**

Merci de cocher la case

Merci d'adresser votre inscription à l'adresse mail ci-dessous et de payer au moyen du bulletin de versement ci-joint.

Email : info@ismi-psim.ch

☐ J'ai pris connaissance des conditions générales au verso de ce document et je les accepte. Je m'engage à respecter le délai de paiement

Merci de cocher la case

Lieu et date :

Signature :

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Inscription

L'inscription à une formation ISMI-PSIM se fait au moyen du bulletin d'inscription au verso duquel se trouvent les dispositions générales.

La date limite d'inscription à une formation est à quinze jours avant le début du cours mais ISMI-PSIM peut accepter une inscription au-delà de ce délai si le nombre maximum de participant.e.s n'est pas atteint.

Lors de l'inscription, les participant.e.s prennent connaissance des dispositions générales et s'engagent, par leur signature, à les respecter.

ISMI-PSIM peut annuler une formation ou reporter cette dernière en cas de manque de participant.e.

En cas d'annulation de la formation par ISMI-PSIM, le montant payé par les participant.e.s sera remboursé.

Frais d'écologie

Le paiement de l'écologie ne se fait qu'au moyen du bulletin de versement joint. Si le paiement se fait par versement au guichet postal, il doit être majoré de Fr.5.-.

Le montant de la formation doit être payé un mois avant le début du cours ou au moment de l'inscription.

Annulation de formation

Toute annulation de formation par un.e participant.e doit être annoncée à ISMI-PSIM par courriel.

Les frais d'annulation dépendent du délai entre le jour de l'annulation et le début de la formation :

- Pas de frais d'écologie 1 mois à 16 jours avant le début du cours
- 50 % de l'écologie de 15 jours à 2 jours avant le début du cours
- 100 % de l'écologie moins de 48 h avant le début du cours

En cas d'absence du/de la participant.e à la formation, l'intégralité du montant de la formation est due en l'absence de justification valable (maladie par exemple).

Contrôle des présences

Les participant.e.s confirment leur présence au cours en signant la feuille des présences chaque jour.

Nombre de participant.e.s

Pour permettre une formation de qualité, un nombre minimal et maximal de participant.e.s est défini. Les places seront octroyées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions à condition que le paiement du cours soit effectué dans le délai imparti.

Attestation

A la fin de la formation continue, une attestation de présence est remise aux participant.e.s. qui auront suivi au minimum 80 % de la formation.

Merci de procéder par virement bancaire ou postal.
Si paiement au guichet postal, merci de rajouter CHF 5.- au prix du cours (qui correspondent aux frais qui nous sont facturés par la Poste).

Récapitulé

Compte / Payable à
CH81 0900 0000 1712 3589 2
ISMI-PSIM
1168 Villars-sous-Yens

Payable par (nom/adresse)

┌ ┐

└ ┘

Monnaie Montant
CHF

┌ ┐

└ ┘

Point de dépôt

Section paiement



Monnaie Montant
CHF

┌ ┐

└ ┘

Compte / Payable à
CH81 0900 0000 1712 3589 2
ISMI-PSIM
1168 Villars-sous-Yens

Informations supplémentaires
Cours de base Saint-Prex 2-3.10.2025

Payable par (nom/adresse)

┌ ┐

└ ┘